



# PROJET DE FERME EOLIENNE DE BLANC PIGNON Commune de Ribemont (02)

*Complément selon la Loi ASAP*

*n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de  
l'Action Publique article 53 et en application de l'article L. 181-28-2 du  
Code de l'Environnement*

**PIECE  
6.5**

# SOMMAIRE

Sommaire.....	2
1 Complément selon Loi ASAP n° 2020-1525 du 7 Décembre 2020.....	3
2 Communes concernées.....	4
3 Courriers avec Avis de Réception du RNT-EIE.....	6

# 1 COMPLEMENT SELON LOI ASAP N° 2020-1525 DU 7 DECEMBRE 2020

Le présent document a pour objet de compléter le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale pour le projet de la Ferme Éolienne de Blanc Pignon sur la commune de Ribemont, sous la rubrique I.C.P.E. 2980, avec les courriers de transmission du résumé non technique de l'étude d'impact environnementale et leur Avis de Réception à la commune d'implantation du projet et aux communes limitrophes au projet éolien.

En effet, la Loi ASAP n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique et en application de l'article L. 181-28-2. du Code de l'Environnement, stipule à l'article 53 :

La section 6 du chapitre unique du titre VIII du livre Ier du Code de l'Environnement est complétée par une sous-section 4 ainsi rédigée :

« Sous-section 4 »

« Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent »

« Art. L. 181-28-2.-Sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3. »

## 2 COMMUNES CONCERNÉES

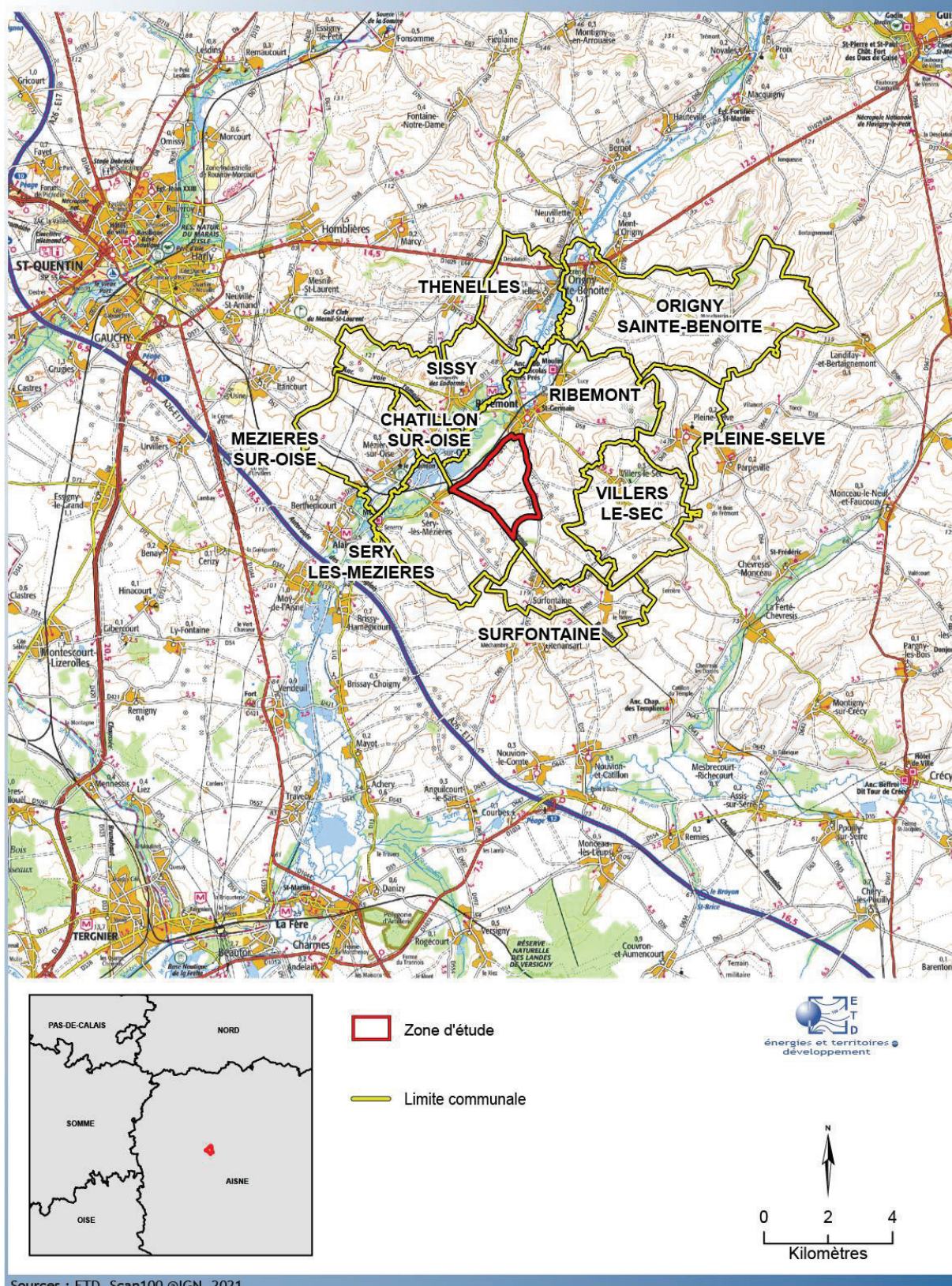
La commune d'implantation du projet et les communes limitrophes au projet de Ferme Éolienne de Blanc Pignon identifiées figurent dans le tableau ci-après.

Commune	Intercommunalité
RIBEMONT	Communauté de Communes du Val de l'Oise
ORIGNY-SAINTE-BENOITE	
THENELLES	
SISSY	
CHATILLON-SUR-OISE	
MEZIERE-SUR-OISE	
SERY-LES-MEZIERES	
SURFONTAINE	
VILLERS-LE-SEC	
PLEINE-SELVE	

*Tableau 1: Communes limitrophes*



## LOCALISATION ET COMMUNES LIMITROPHES



### **3 COURRIERS AVEC AVIS DE RECEPTION DU RNT-EIE**

Les copies des courriers de transmission du Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact Environnementale du projet de Ferme Éolienne de Blanc Pignon aux communes limitrophes et à la commune d'implantation du projet sont jointes ci-après.



# Ferme Eolienne de Blanc Pignon SAS

Ferme Eolienne de Blanc Pignon SAS  
27, rue du champ de Mars, 57200 Sarreguemines

MAIRIE DE RIBEMONT  
Monsieur le Maire  
Rue Condorcet  
02240 RIBEMONT

**Annick GERNÉ**  
Directrice Générale

Tél. +33 (0)7 88 20 47 98  
e-mail : annick.gerne@steag.com

## Recommandé avec Avis de Réception

**Objet :** Transmission du résumé non technique de l'étude d'un projet d'éolien terrestre sur la commune de Blanc Pignon, dans le cadre de la loi ASAP (Accélération et de Simplification de l'Action Publique).

Sarreguemines, le 19 mai 2021

Monsieur le Maire,

En nos qualités de représentants légaux de la Société « Ferme Eolienne de Blanc Pignon S.A.S. », nous soussignés, Annick GERNÉ (Directrice Générale) et Michel JUNKER (Président), avons l'honneur de vous adresser, dans le cadre du projet éolien terrestre sur la commune de Ribemont, le résumé non technique de l'Étude d'Impact sur l'Environnement et la Santé du projet, conformément à la Loi ASAP n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique et en application de l'article L. 181-28-2. du Code de l'Environnement, ainsi complété.

En effet, la Loi ASAP stipule à l'article 53 : *la section 6 du chapitre unique du titre VIII du livre Ier du code de l'environnement est complétée par une sous-section 4 ainsi rédigée : « Sous-section 4 « Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent » Art. L. 181-28-2. – Sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3. »*

Adresse sociale :  
Ferme Eolienne de  
Blanc Pignon SAS  
27, rue du champ de Mars  
57200 Sarreguemines  
France  
Tél. : +33 (0)7 83 44 82 14

**Président**  
Michel Junker  
  
**Directrice Générale**  
Annick Gerné

Capital social de 25.000 €  
  
883 133 022  
R.C.S. Sarreguemines  
  
TVA intra:  
FR 71 888133022

Une société du groupe  
de **steag**

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Ferme Eolienne de Blanc Pignon SAS

Michel JUNKER  
Président

Annick GERNÉ  
Directrice Générale

**Destinataire**

Mairie de RIBEMONT  
à Monsieur le Maire  
Rue Condorcet  
02240 RIBEMONT

**LA POSTE**      Numéro de suivi : 1A 181 608 3471 7      **RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

**Expéditeur**

Ferme Eolienne de Blanc Pignon  
M<sup>me</sup> Annick Gerné  
27 rue du Champ de Mars  
57200 SARREGUEMINES

Les avantages du service suivi :  
- Vous pouvez commander, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
- 3 modes d'accès officiels à l'information de distribution :  
- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 9 20 99 (0,05 € TTC + prix du SMS).  
- Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite sans coût de connexion).  
- Par téléphone :  
- Pour les particuliers, composer le 3531 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 9h00 à 19h et le samedi de 9h30 à 13h.  
- Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mot) à partir d'un téléphone fixe du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h30 à 13h.

Conservation de l'avis, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.  
Prenez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr

eco logic

PREUVE DE DÉPÔT  
À CONSERVER PAR LE CLIENT

**En provenance de :**

~~Mairie de RIBEMONT  
à Monsieur le Maire  
Rue Condorcet  
02240 RIBEMONT~~

**RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION** - 02  
Maire de RAR : AR 1A 181 608 3471 7

21 05 2021

Ferme Eolienne de Blanc Pignon  
M<sup>me</sup> Annick Gerné  
27 rue du Champ de Mars  
57200 SARREGUEMINES

Présenté / Avisé le : 21/05/2021  
Distribué le :  
Je soussigné(e) déclare être :  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI / permis de conduire  
 Autre :



# Ferme Eolienne de Blanc Pignon SAS

Ferme Eolienne de Blanc Pignon SAS  
27, rue du champ de Mars, 57200 Sarreguemines

MAIRIE DE ORIGNY-SAINT-BENOITE  
Monsieur le Maire Dominique BURILLON  
79 rue Pasteur  
02390 ORIGNY-SAINT-BENOITE

Annick GERNÉ  
Directrice Générale

Tél. +33 (0)7 88 20 47 98  
e-mail : annick.gerne@steag.com

## Recommandé avec Avis de Réception

**Objet :** Transmission du résumé non technique de l'étude d'un projet d'éolien terrestre sur la commune de Ribemont, dans le cadre de la loi ASAP (Accélération et de Simplification de l'Action Publique).

Sarreguemines, le 19 mai 2021

Monsieur le Maire,

En nos qualités de représentants légaux de la Société « Ferme Eolienne de la Blanc Pignon S.A.S. », nous soussignés, Annick GERNÉ (Directrice Générale) et Michel JUNKER (Président), avons l'honneur de vous adresser, dans le cadre d'un projet éolien terrestre sur la commune de Ribemont, limitrophe de la vôtre, le résumé non technique de l'Étude d'Impact sur l'Environnement et la Santé du projet, conformément à la Loi ASAP n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique et en application de l'article L. 181-28-2. du Code de l'Environnement, ainsi complété.

En effet, la Loi ASAP stipule à l'article 53 : *la section 6 du chapitre unique du titre VIII du livre Ier du code de l'environnement est complétée par une sous-section 4 ainsi rédigée : « Sous-section 4 « Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent » Art. L. 181-28-2. – Sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3. »*

Adresse sociale :  
Ferme Eolienne de  
Blanc Pignon SAS  
27, rue du champ de Mars  
57200 Sarreguemines  
France  
Tél. : +33 (0)7 63 44 62 14

Président  
Michel Junker  
  
Directrice Générale  
Annick Gerné

Capital social de 25.000 €  
  
883 133 022  
R.C.S. Sarreguemines  
  
TVA intra:  
FR 71 886133022



Une société du groupe  
de **steag**

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Ferme Eolienne de Blanc Pignon SAS

  
 Michel JUNKER  
 Président

  
 Annick GERNÉ  
 Directrice Générale

<b>Destinataire</b>		 Numéro de suivi: 1A 181 608 3474 8 	
Mairie d'Origny-Ste-Benoite à Monsieur le Maire Dominique BURILLON 79 rue Pasteur 02390 ORIGNY-SAINTE-BENOITE		<b>RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION</b>	
Les avantages du service suivi: Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution. Écrivez d'accès direct à l'information de distribution: • Par SMS: Envoyez le numéro de la lettre recommandée ou le 30 80 (30 € TTC + une fois 50€) • Par Internet: www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion) • Par Téléphone: - Pour les particuliers, composez le 2021 (numéro non-échéché) - Pour les professionnels, composez le 30 80 (numéro de 01 50 à 13) - Pour les professionnels, composez le 30 80 (numéro de 01 50 à 13) du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 13h		<b>Expéditeur</b> Ferme Eolienne de Blanc Pignon Mme Annick Gerné 27 rue du Champ de Mars 57200 SARREGUEMINES	
Date:	Prix:	CRBT:	
Niveau de garantie: 15 € <input type="checkbox"/> 103 € <input type="checkbox"/> 468 € <input type="checkbox"/>			
Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site <a href="http://www.laposte.fr">www.laposte.fr</a> Prenez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez <a href="http://www.laposte.fr">www.laposte.fr</a>			

PREUVE DE DÉPÔT  
 À CONSERVER PAR LE CLIENT

En provenance de: <del>Mairie d'Origny-Ste-Benoite                  à Monsieur le Maire                  Dominique BURILLON                  79 rue Pasteur                  02390 ORIGNY-SAINTE-BENOITE</del>		<b>RECOMMANDÉ :</b> <b>AVIS DE RÉCEPTION</b> AR 1A 181 608 3474 8	
Présenté / Accepté le: <u>21/05/21</u> Contribué le: <u>21/05/21</u> Je soussigné(s) déclare être: <input type="checkbox"/> Le destinataire <input type="checkbox"/> Le mandataire <input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire <input type="checkbox"/> Autre:		Poste 71043A 21-05-21 FRANCE Ferme Eolienne de Blanc Pignon Mme Annick Gerné 27 rue du Champ de Mars 57200 SARREGUEMINES	

## Ferme Eolienne de Blanc Pignon SAS

Ferme Eolienne de Blanc Pignon SAS  
27, rue du champ de Mars, 57200 Sarreguemines

MAIRIE DE THENELLES  
Monsieur le Maire Gérard DIEUDONNE  
Rue Loudin  
02390 THENELLES

Annick GERNÉ  
Directrice Générale

Tél. +33 (0)7 88 20 47 98  
e-mail : annick.gerne@steag.com

### Recommandé avec Avis de Réception

**Objet :** Transmission du résumé non technique de l'étude d'un projet d'éolien terrestre sur la commune de Ribemont, dans le cadre de la loi ASAP (Accélération et de Simplification de l'Action Publique).

Sarreguemines, le 19 mai 2021

Monsieur le Maire,

En nos qualités de représentants légaux de la Société « Ferme Eolienne de la Blanc Pignon S.A.S. », nous soussignés, Annick GERNÉ (Directrice Générale) et Michel JUNKER (Président), avons l'honneur de vous adresser, dans le cadre d'un projet éolien terrestre sur la commune de Ribemont, limitrophe de la vôtre, le résumé non technique de l'Étude d'Impact sur l'Environnement et la Santé du projet, conformément à la Loi ASAP n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique et en application de l'article L. 181-28-2. du Code de l'Environnement, ainsi complété.

En effet, la Loi ASAP stipule à l'article 53 : *la section 6 du chapitre unique du titre VIII du livre Ier du code de l'environnement est complétée par une sous-section 4 ainsi rédigée : « Sous-section 4 « Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent » Art. L. 181-28-2. – Sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3. »*

Adresse sociale :  
**Ferme Eolienne de  
Blanc Pignon SAS**  
27, rue du champ de Mars  
57200 Sarreguemines  
France  
Tél.: +33 (0)7 83 44 62 14

**Président**  
Michel Junker  
  
**Directrice Générale**  
Annick Gerné

Capital social de 25.000 €  
883 133 022  
R.C.S. Sarreguemines  
  
TVA Intra:  
FR 71 888133022

Une société du groupe  
de **steag**



Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Ferme Eolienne de Blanc Pignon SAS

  
Michel JUNKER  
Président

  
Annick GERNÉ  
Directrice Générale

**Destinataire**  
Mairie de THEMELLES  
à Monsieur le Maire  
Gérard DIEUDONNE  
Rue Louclin  
01390 THEMELLES

**LA POSTE**  
Numero de suivi: 1A 181 608 3476 2  
**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

**Expéditeur**  
Ferme Eolienne de Blanc Pignon  
M<sup>me</sup> Annick Gerné  
27 rue du Champ de Mars  
57 200 SARRÉGUÉMINES

Les avantages du service suivi:  
- Vous pouvez connaître, 9 mois avant, 24h/24, la date de livraison de votre lettre recommandée ou si elle n'est pas distribuée.  
- 5 modes d'accès direct à l'information de distribution:  
- Par SMS: Envoyer le numéro de lettre recommandée au 6 29 80 (0,25 € TTC + prix d'un SMS).  
- Sur Internet: www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).  
- Par téléphone:  
- Pour les particuliers, composez le 3631 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 09h30 à 19h et le samedi de 9h00 à 12h.  
- Pour les professionnels, composez le 3634 (0,24 € TTC) ou le 3635 (sans coût de connexion) du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h30 à 12h.

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.  
Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.

**PREUVE DE DÉPÔT**  
**À CONSERVER PAR LE CLIENT**

**En provenance de**  
~~Mairie de THEMELLES  
à Monsieur le Maire  
Gérard DIEUDONNE  
Rue Louclin  
01390 THEMELLES~~

**RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION**  
Numero de suivi: AR 1A 181 608 3476 2

**FRAB**

LA POSTE 71043A 21-05-21 FRANCE  
Ferme Eolienne de Blanc Pignon  
M<sup>me</sup> Annick Gerné  
27 rue du Champ de Mars  
57 200 SARRÉGUÉMINES

Présenté / Avisé le: 21/05/21  
Distribué le: 21/05/21

Je soussigné(e) déclare être:  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNL / permis de conduire  
 Autre

  
Signature: Annick Gerné



# Ferme Eolienne de Blanc Pignon SAS

Ferme Eolienne de Blanc Pignon SAS  
27, rue du champ de Mars, 57200 Sarreguemines

MAIRIE DE SISSY  
Monsieur le Maire Didier AMASSE  
2 rue de la Chapelle  
02240 SISSY

Annick GERNÉ  
Directrice Générale

Tél. +33 (0)7 88 20 47 98  
e-mail : annick.gerne@steag.com

## Recommandé avec Avis de Réception

**Objet** : Transmission du résumé non technique de l'étude d'un projet d'éolien terrestre sur la commune de Ribemont, dans le cadre de la loi ASAP (Accélération et de Simplification de l'Action Publique).

Sarreguemines, le 19 mai 2021

Monsieur le Maire,

En nos qualités de représentants légaux de la Société « Ferme Eolienne de la Blanc Pignon S.A.S. », nous soussignés, Annick GERNÉ (Directrice Générale) et Michel JUNKER (Président), avons l'honneur de vous adresser, dans le cadre d'un projet éolien terrestre sur la commune de Ribemont, limitrophe de la vôtre, le résumé non technique de l'Étude d'Impact sur l'Environnement et la Santé du projet, conformément à la Loi ASAP n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique et en application de l'article L. 181-28-2. du Code de l'Environnement, ainsi complété.

En effet, la Loi ASAP stipule à l'article 53 : *la section 6 du chapitre unique du titre VIII du livre Ier du code de l'environnement est complétée par une sous-section 4 ainsi rédigée : « Sous-section 4 « Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent » Art. L. 181-28-2. – Sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3. »*

Adresse sociale :  
**Ferme Eolienne de  
Blanc Pignon SAS**  
27, rue du champ de Mars  
57200 Sarreguemines  
France  
Tél.: +33 (0)7 83 44 62 14

**Président**  
Michel Junker  
  
**Directrice Générale**  
Annick Gerné

Capital social de 25.000 €  
  
883 133 022  
R.C.S. Sarreguemines  
  
TVA intra:  
FR 71 886133022

Une société du groupe  
de **steag**

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Ferme Eolienne de Blanc Pignon SAS

  
Michel JUNKER  
Président

  
Annick GERNÉ  
Directrice Générale

**Destinataire**  
Mairie de SISSY  
à Monsieur le Maire  
Didier AMASSE  
2 rue de la Chapelle  
02240 SISSY

LA POSTE  
N° de suivi : 1A 181 608 3478 6  
**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

**Expéditeur**  
Ferme Eolienne de Blanc Pignon  
M<sup>me</sup> Annick Gerne  
27 rue du Champ de Mars  
57200 SARREGUEMINES

Les avantages du service (AR) :  
Vous pouvez connaître, à tout moment, l'état de la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de son défaut.  
J'accède d'accès direct à l'information de distribution :  
- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 3 20 00 (3,30 € TTC + par mot SMS)  
- Sur Internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion)  
- Par téléphone :  
Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro sur autopaiement) ;  
Le samedi, composer le 3631 à 19h et le samedi de 9h00 à 13h ;  
Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mot à partir d'un téléphone fixe) ;  
Le samedi, composer le 3634 de 9h00 à 13h.

Date :                      Pro :                      CRBT :  
Niveau de garantie :    15 €    150 €    455 €

Comment ce livret, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

eco logic  
Mailmark  
L'avis de réception est disponible en ligne

**PREUVE DE DÉPÔT  
À CONSERVER PAR LE CLIENT**

~~En présence de :~~  
~~Mairie de SISSY  
à Monsieur le Maire  
Didier AMASSE  
2 rue de la Chapelle  
02240 SISSY~~

LA POSTE  
N° de suivi : AR 1A 181 608 3478 6  
**RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION**

Envoyer à : **FRAB**

Présent / Aisé le  
Distribué le : 25/15/12

Je soussigné(e) déclare être :  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CM / permis de conduire  
 Autre



Ferme Eolienne de Blanc Pignon  
M<sup>me</sup> Annick Gerne  
27 rue du Champ de Mars  
57200 SARREGUEMINES

# Ferme Eolienne de Blanc Pignon SAS

Ferme Eolienne de Blanc Pignon SAS  
27, rue du champ de Mars, 57200 Sarreguemines

MAIRIE DE CHÂTILLON-SUR-OISE  
Monsieur le Maire Léon GAMBIER  
Grand rue  
02240 CHÂTILLON-SUR-OISE

**Annick GERNÉ**  
Directrice Générale

Tél. +33 (0)7 88 20 47 98  
e-mail : annick.gerne@steag.com

## Recommandé avec Avis de Réception

**Objet :** Transmission du résumé non technique de l'étude d'un projet d'éolien terrestre sur la commune de Ribemont, dans le cadre de la loi ASAP (Accélération et de Simplification de l'Action Publique).

Sarreguemines, le 19 mai 2021

Monsieur le Maire,

En nos qualités de représentants légaux de la Société « Ferme Eolienne de la Blanc Pignon S.A.S. », nous soussignés, Annick GERNÉ (Directrice Générale) et Michel JUNKER (Président), avons l'honneur de vous adresser, dans le cadre d'un projet éolien terrestre sur la commune de Ribemont, limitrophe de la vôtre, le résumé non technique de l'Étude d'Impact sur l'Environnement et la Santé du projet, conformément à la Loi ASAP n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique et en application de l'article L. 181-28-2. du Code de l'Environnement, ainsi complété.

En effet, la Loi ASAP stipule à l'article 53 : *la section 6 du chapitre unique du titre VIII du livre Ier du code de l'environnement est complétée par une sous-section 4 ainsi rédigée : « Sous-section 4 « Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent » Art. L. 181-28-2. – Sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3. »*

Adresse sociale :  
Ferme Eolienne de  
Blanc Pignon SAS  
27, rue du champ de Mars  
57200 Sarreguemines  
France  
Tél. : +33 (0)7 83 44 62 14

**Président**  
Michel Junker  
  
**Directrice Générale**  
Annick Gerné

Capital social de 25.000 €  
  
883 133 022  
R.C.S. Sarreguemines  
  
TVA intra:  
FR 71 888133022

Une société du groupe  
de **steag**



Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Ferme Eolienne de Blanc Pignon SAS

  
 Michel JUNKER  
 Président

  
 Annick GERNÉ  
 Directrice Générale

**Destinataire**  
 Maire de CHATILLON-SUR-OISE  
 à Monsieur le Maire  
 Léon GAMBIER  
 2 Grand Rue  
 02240 CHATILLON-SUR-OISE

**LA POSTE** Numéro de l'avis: 1A 181 608 3480 9

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

**Expéditeur**  
 Ferme Eolienne de Blanc Pignon  
 Mme Annick Gerné  
 27 rue des Champs de Mars  
 57 200 SARRÈGUEMINES

Les avantages du service **AR** :  
 Vous pouvez connaître, le soir même (24h/24), la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
**3 modes d'accès direct à l'information de distribution :**  
 - Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 3 20 80 (3,26 € TTC + prix d'un SMS)  
 - Par Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion)  
 - Par Téléphone :  
 - Pour les particuliers, composez le 3031 (numéro vert gratuit)  
 - Pour les professionnels, composez le 09 00 0 131 et le samedi de 09 30 à 19h  
 - Pour les professionnels, composez le 06 34 20 30 6 (TTC hors taxe) d'un téléphone fixe du lundi au vendredi de 0h à 18h et le samedi de 06 30 à 13h

Conservez ce bulletin, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

**PREUVE DE DÉPÔT  
 À CONSERVER PAR LE CLIENT**

eco logic Plus, qualité Postale

Niveau de garantie : 15 €  150 €  450 €

~~En provenance de :~~  
~~Maire de CHATILLON-SUR-OISE~~  
~~à Monsieur le Maire~~  
~~Léon GAMBIER~~  
~~2 Grand Rue~~  
~~02240 CHATILLON-SUR-OISE~~

**RECOMMANDÉ :  
 AVIS DE RÉCEPTION  
 AR 1A 181 608 3480 9**

**LA POSTE** Numéro de l'AR

**FRAB**

Envoyez à

Ferme Eolienne de Blanc Pignon  
 Mme Annick Gerné  
 27 rue des Champs de Mars  
 57 200 SARRÈGUEMINES

Présenté / Avisé le : 9 mai 2021  
 Distribué le : 9 mai 2021

Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire

CNI / permis de conduire  
 Autre

Signature destinataire



## Ferme Eolienne de Blanc Pignon SAS

Ferme Eolienne de Blanc Pignon SAS  
27, rue du champ de Mars, 57200 Sarreguemines

MAIRIE DE MEZIERES-SUR-OISE  
Madame la Maire Isabelle POLLART  
11 rue de l'Église  
02240 MEZIERES-SUR-OISE

Annick GERNÉ  
Directrice Générale

Tél. +33 (0)7 88 20 47 98  
e-mail : annick.gerne@steag.com

### Recommandé avec Avis de Réception

**Objet :** Transmission du résumé non technique de l'étude d'un projet d'éolien terrestre sur la commune de Ribemont, dans le cadre de la loi ASAP (Accélération et de Simplification de l'Action Publique).

Sarreguemines, le 19 mai 2021

Madame la Maire,

En nos qualités de représentants légaux de la Société « Ferme Eolienne de la Blanc Pignon S.A.S. », nous soussignés, Annick GERNÉ (Directrice Générale) et Michel JUNKER (Président), avons l'honneur de vous adresser, dans le cadre d'un projet éolien terrestre sur la commune de Ribemont, limitrophe de la vôtre, le résumé non technique de l'Étude d'Impact sur l'Environnement et la Santé du projet, conformément à la Loi ASAP n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique et en application de l'article L. 181-28-2. du Code de l'Environnement, ainsi complété.

En effet, la Loi ASAP stipule à l'article 53 : *la section 6 du chapitre unique du titre VIII du livre Ier du code de l'environnement est complétée par une sous-section 4 ainsi rédigée : « Sous-section 4 « Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent » Art. L. 181-28-2. – Sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3. »*

Adresse sociale :  
Ferme Eolienne de  
Blanc Pignon SAS  
27, rue du champ de Mars  
57200 Sarreguemines  
France  
Tél. : +33 (0)7 83 44 62 14

**Président**  
Michel Junker  
  
**Directrice Générale**  
Annick Gerné

Capital social de 25.000 €  
  
883 133 022  
R.C.S. -Sarreguemines  
  
TVA intra:  
FR 71 888133022

Une société du groupe  
de **steag**

Nous vous prions de recevoir, Madame la Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Ferme Eolienne de Blanc Pignon SAS

  
Michel JUNKER  
Président

  
Annick GERNÉ  
Directrice Générale

**Destinataire**  
Mairie de Mézières-sur-Oise  
à Madame la Maire  
Isabelle Pollant  
11 rue de l'Eglise  
02240 MÉZIERES-SUR-OISE

**LA POSTE** Numéro de l'avis: 1A 181 608 3472 4 **RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

**Expéditeur**  
Ferme Eolienne de Blanc Pignon  
Mme Annick Gerné  
27 rue du Champ de Mars  
57200 SARREGUEMINES

Les avantages du service avis:  
- Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée et le nom du bureau de destination.  
- 2 modes d'accès: either à l'information de distribution:  
• Par SMS: Envoyez le numéro de la lettre recommandée au 2020 (20€ TTC + prix d'un SMS)  
• Sur Internet: www.laposte.fr (consultation gratuite lors d'un connexion)  
• Par téléphone:  
- Pour les particuliers, composez le 3601 (numéro vert gratuit) du lundi au vendredi de 9h30 à 19h et le samedi de 9h30 à 13h.  
- Pour les professionnels, composez le 3604 (à 34€ TTC) du lundi au vendredi de 9h30 à 19h et le samedi de 9h30 à 13h.

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.  
Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr

CCO LOGIC Imprimé sur papier recyclé

PREUVE DE DÉPÔT  
À CONSERVER PAR LE CLIENT

~~En provenance de:~~  
~~Mairie de Mézières-sur-Oise~~  
~~à Madame la Maire~~  
~~Isabelle Pollant~~  
~~11 rue de l'Eglise~~  
~~02240 MÉZIERES-SUR-OISE~~

**LA POSTE** **RECOMMANDÉ :**  
**AVIS DE RÉCEPTION**  
Numéro de l'AR: **AR 1A 181 608 3472 4**

**FRAB**

LA POSTE 71043A 21-05-21 FRANCE

Remettre à  
Ferme Eolienne de Blanc Pignon  
Mme Annick Gerné  
27 rue du Champ de Mars  
57200 SARREGUEMINES

Présenté / Avis le: \_\_\_\_\_  
Distribué le: 02 105 197

Je soussigné(e) déclare être:  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI / permis de conduire  
 Autre



## Ferme Eolienne de Blanc Pignon SAS

Ferme Eolienne de Blanc Pignon SAS  
27, rue du champ de Mars, 57200 Sarreguemines

MAIRIE DE SERY-LES-MEZIERES  
Madame la Maire Stéphanie GOSSET  
Place de Verdun  
02240 SERY-LES-MEZIERES

Annick GERNÉ  
Directrice Générale

Tél. : +33 (0)7 88 20 47 98  
e-mail : annick.gerne@steag.com

### Recommandé avec Avis de Réception

**Objet :** Transmission du résumé non technique de l'étude d'un projet d'éolien terrestre sur la commune de Ribemont, dans le cadre de la loi ASAP (Accélération et de Simplification de l'Action Publique).

Sarreguemines, le 19 mai 2021

Madame la Maire,

En nos qualités de représentants légaux de la Société « Ferme Eolienne de la Blanc Pignon S.A.S. », nous soussignés, Annick GERNÉ (Directrice Générale) et Michel JUNKER (Président), avons l'honneur de vous adresser, dans le cadre d'un projet éolien terrestre sur la commune de Ribemont, limitrophe de la vôtre, le résumé non technique de l'Étude d'Impact sur l'Environnement et la Santé du projet, conformément à la Loi ASAP n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique et en application de l'article L. 181-28-2. du Code de l'Environnement, ainsi complété.

En effet, la Loi ASAP stipule à l'article 53 : *la section 6 du chapitre unique du titre VIII du livre Ier du code de l'environnement est complétée par une sous-section 4 ainsi rédigée : « Sous-section 4 « Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent » Art. L. 181-28-2. – Sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3. »*

Adresse sociale :  
Ferme Eolienne de  
Blanc Pignon SAS  
27, rue du champ de Mars  
57200 Sarreguemines  
France  
Tél.: +33 (0)7 83 44 62 14

Président  
Michel Junker  
  
Directrice Générale  
Annick Gerné

Capital social de 25.000 €  
  
883 133 022  
R.C.S. Sarreguemines  
  
TVA intra:  
FR 71 888133022

Une société du groupe  
de [steag](#)




Nous vous prions de recevoir, Madame la Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Ferme Eolienne de Blanc Pignon SAS

  
 Michel JUNKER  
 Président

  
 Annick GERNÉ  
 Directrice Générale

**Destinataire**  
 Madame la Maire SERY-les-MÉZIÈRES  
 à Madame la Maire  
 Stéphanie GOSSET  
 Place de Vendun  
 02240 SERY-LES-MÉZIÈRES


**LA POSTE** Numéro de lettre: 1A 181 608 3473 1 

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

**Expéditeur**  
 Ferme Eolienne de Blanc Pignon  
 Mme Annick Gerné  
 27 rue du Champ de Mars  
 57200 SARREGUEMINES

Les avantages du service suivi  
 Vous pouvez constater, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre (ou de vos colis) ou le motif de non-distribution.  
 2 modes d'accès direct à l'information de distribution :  
 • Par SMS : Envoyez le numéro de la lettre recommandée au 02000  
 (0,15 € TTC + prix d'un SMS).  
 • Sur Internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).  
 • Par téléphone :  
 • Pour les particuliers, composez le 3321 (numéro non surtaxé)  
 du lundi au vendredi de 09h30 à 19h et le samedi de 09h30 à 13h.  
 • Pour les professionnels, composez le 3034 (0,34 € TTC/min à partir d'un 06 ou 09) du lundi au vendredi de 09h à 19h et le samedi de 09h00 à 13h.


Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
 Les coordonnées spécifiques de votre de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
 Retrouvez également la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

eco logie 


**PREUVE DE DÉPÔT  
 À CONSERVER PAR LE CLIENT**

**En provenance de**  
~~Madame la Maire SERY-les-MÉZIÈRES  
 à Madame la Maire  
 Stéphanie GOSSET  
 Place de Vendun  
 02240 SERY-LES-MÉZIÈRES~~

**LA POSTE** **RECOMMANDÉ :**  
**AVIS DE RÉCEPTION**  
 Numéro de lettre: AR 1A 181 608 3473 1

**FRAB** 

**LA POSTE 71043A 21-05-21 FRANCE**

Présenté / Arrêté le: 21/5/21  
 Distribué le: 

Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI / permis de conduire  
 Autre : .....

Ferme Eolienne de Blanc Pignon  
 Mme Annick Gerné  
 27 rue du Champ de Mars  
 57200 SARREGUEMINES



## Ferme Eolienne de Blanc Pignon SAS

Ferme Eolienne de Blanc Pignon SAS  
27, rue du champ de Mars, 57200 Sarreguemines

MAIRIE DE SURFONTAINE  
Monsieur le Maire Didier BEAUVAIS  
3 rue de l'Église  
02240 SURFONTAINE

Annick GERNÉ  
Directrice Générale

Tél. +33 (0)7 88 20 47 98  
e-mail : annick.gerne@steag.com

### Recommandé avec Avis de Réception

**Objet :** Transmission du résumé non technique de l'étude d'un projet d'éolien terrestre sur la commune de Ribemont, dans le cadre de la loi ASAP (Accélération et de Simplification de l'Action Publique).

Sarreguemines, le 19 mai 2021

Monsieur le Maire,

En nos qualités de représentants légaux de la Société « Ferme Eolienne de la Blanc Pignon S.A.S. », nous soussignés, Annick GERNÉ (Directrice Générale) et Michel JUNKER (Président), avons l'honneur de vous adresser, dans le cadre d'un projet éolien terrestre sur la commune de Ribemont, limitrophe de la vôtre, le résumé non technique de l'Étude d'Impact sur l'Environnement et la Santé du projet, conformément à la Loi ASAP n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique et en application de l'article L. 181-28-2. du Code de l'Environnement, ainsi complété.

En effet, la Loi ASAP stipule à l'article 53 : *la section 6 du chapitre unique du titre VIII du livre Ier du code de l'environnement est complétée par une sous-section 4 ainsi rédigée : « Sous-section 4 « Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent » Art. L. 181-28-2. – Sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3. »*

Adresse sociale :  
Ferme Eolienne de  
Blanc Pignon SAS  
27, rue du champ de Mars  
57200 Sarreguemines  
France  
Tél.: +33 (0)7 83 44 62 14

Président  
Michel Junker  
  
Directrice Générale  
Annick Gerné

Capital social de 25.000 €  
  
883 133 022  
R.C.S. Sarreguemines  
  
TVA intra:  
FR 71 888133022

Une société du groupe  
de **steag**

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Ferme Eolienne de Blanc Pignon SAS

  
 Michel JUNKER  
 Président

  
 Annick GERNÉ  
 Directrice Générale

**Destinataire**

Mairie de SURFONTAINE  
 à Monsieur le Maire  
 Didier BEAUVAIS  
 3 rue de l'Eglise  
 02240 SURFONTAINE

LA POSTE  
 Numéro de l'envoi: 1A 181 608 3477 9

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

**Expéditeur**

Ferme Eolienne de Blanc Pignon  
 M<sup>me</sup> Annick Gerné  
 27 rue du Champ de Mars  
 57 200 SARREGUEMINES

Conservez ce feuillet, il sert nécessaire en cas de réclamation.  
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
 Parcourez également le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

PREUVE DE DÉPÔT  
 A CONSERVER PAR LE CLIENT

~~En provenance de :~~

~~Mairie de SURFONTAINE  
 à Monsieur le Maire  
 Didier BEAUVAIS  
 3 rue de l'Eglise  
 02240 SURFONTAINE~~

LA POSTE  
**RECOMMANDÉ :**  
**AVIS DE RÉCEPTION**  
**AR 1A 181 608 3477 9**

71043A 21-05-21 FRANCE

PRAB

Ferme Eolienne de Blanc Pignon  
 M<sup>me</sup> Annick Gerné  
 27 rue du Champ de Mars  
 57 200 SARREGUEMINES

Présenté / Avisé le : 21/05/21  
 Distribué le : 1/1

Je soussigné(s) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI / permis de conduire  
 Autre

# Ferme Eolienne de Blanc Pignon SAS

Ferme Eolienne de Blanc Pignon SAS  
27, rue du champ de Mars, 57200 Sarreguemines

MAIRIE DE VILLERS-LE-SEC  
Monsieur le Maire Bruno MOREAU  
Place de la Mairie  
02240 VILLERS-LE-SEC

Annick GERNÉ  
Directrice Générale

Tél. +33 (0)7 88 20 47 98  
e-mail : annick.gerne@steag.com

## Recommandé avec Avis de Réception

**Objet :** Transmission du résumé non technique de l'étude d'un projet d'éolien terrestre sur la commune de Ribemont, dans le cadre de la loi ASAP (Accélération et de Simplification de l'Action Publique).

Sarreguemines, le 19 mai 2021

Monsieur le Maire,

En nos qualités de représentants légaux de la Société « Ferme Eolienne de la Blanc Pignon S.A.S. », nous soussignés, Annick GERNÉ (Directrice Générale) et Michel JUNKER (Président), avons l'honneur de vous adresser, dans le cadre d'un projet éolien terrestre sur la commune de Ribemont, limitrophe de la vôtre, le résumé non technique de l'Étude d'Impact sur l'Environnement et la Santé du projet, conformément à la Loi ASAP n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique et en application de l'article L. 181-28-2. du Code de l'Environnement, ainsi complété.

En effet, la Loi ASAP stipule à l'article 53 : *la section 6 du chapitre unique du titre VIII du livre Ier du code de l'environnement est complétée par une sous-section 4 ainsi rédigée : « Sous-section 4 « Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent » Art. L. 181-28-2. – Sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3. »*

Adresse sociale :  
Ferme Eolienne de  
Blanc Pignon SAS  
27, rue du champ de Mars  
57200 Sarreguemines  
France  
Tél. : +33 (0)7 83 44 82 14

Président  
Michel Junker  
  
Directrice Générale  
Annick Gerné

Capital social de 25.000 €  
  
883 133 022  
R.C.S. Sarreguemines  
  
TVA intra:  
FR 71 868133022

Une société du groupe  
de [steag](#)



Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.



Ferme Eolienne de Blanc Pignon SAS

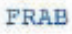



Michel JUNKER  
Président



Annick GERNÉ  
Directrice Générale

<b>Destinataire</b>		 Numéro de l'envoi: 1A 181 608 3475 5		
Mairie de VILLERS-LE-SEC d' Monsieur le Maire Bruno MOREAU Place de la Mairie 02240 VILLERS-LE-SEC		<b>RECOMMANDE AVEC AVIS DE RECEPTION</b>		
Les avantages du service suivi: Vous pouvez contrôler, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution. 2 modes d'accès offerts à l'information de destination: - Par SMS: Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 8 20 80 (3,35 € TTC, + prix de la SMS). - Sur Internet: www.laposte.fr (consulté en préalable hors coût de connexion). - Par téléphone: Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non autorisé) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h. Pour les professionnels, composer le 3634 (9,24 € TTC min. à partir d'un téléphone fixe) du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.		<b>Expéditeur</b> Ferme Eolienne de Blanc Pignon Mme Annick Gerné 27 rue du Champ de Mars 57 200 SARREGUEMINES		PREUVE DE DÉPÔT A CONSERVER PAR LE CLIENT
Niveau de garantie: 18 € <input type="checkbox"/> 113 € <input type="checkbox"/> 458 € <input type="checkbox"/>		Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr. Partez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.		

<del>En provenance de:</del> <del>Mairie de VILLERS-LE-SEC</del> <del>d' Monsieur le Maire</del> <del>Bruno MOREAU</del> <del>Place de la Mairie</del> <del>02240 VILLERS-LE-SEC</del>		<b>RECOMMANDE :</b> <b>AVIS DE RECEPTION</b> Numéro de l'AR: AR 1A 181 608 3475 5		
Présenté / Avisé le: 21/05/2021 Distribué le: 21/05/2021		LA POSTE 71043A 21-05-21 FRANCE		
Je soussigné(e) déclare être: <input type="checkbox"/> Le destinataire <input type="checkbox"/> Le mandataire <input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire <input type="checkbox"/> Autre		Ferme Eolienne de Blanc Pignon Mme Annick Gerné 27 rue du Champ de Mars 57 200 SARREGUEMINES		



# Ferme Eolienne de Blanc Pignon SAS

Ferme Eolienne de Blanc Pignon SAS  
27, rue du champ de Mars, 57200 Sarreguemines

MAIRIE DE PLEINE-SELVE  
Monsieur le Maire Pierre-Luc CRAPIER  
Rue du Château  
02240 PLEINE-SELVE

**Annick GERNÉ**  
Directrice Générale

Tél. +33 (0)7 88 20 47 98  
e-mail : annick.gerne@steag.com

## Recommandé avec Avis de Réception

**Objet :** Transmission du résumé non technique de l'étude d'un projet d'éolien terrestre sur la commune de Ribemont, dans le cadre de la loi ASAP (Accélération et de Simplification de l'Action Publique).

Sarreguemines, le 19 mai 2021

Monsieur le Maire,

En nos qualités de représentants légaux de la Société « Ferme Eolienne de la Blanc Pignon S.A.S. », nous soussignés, Annick GERNÉ (Directrice Générale) et Michel JUNKER (Président), avons l'honneur de vous adresser, dans le cadre d'un projet éolien terrestre sur la commune de Ribemont, limitrophe de la vôtre, le résumé non technique de l'Étude d'Impact sur l'Environnement et la Santé du projet, conformément à la Loi ASAP n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique et en application de l'article L. 181-28-2. du Code de l'Environnement, ainsi complété.

En effet, la Loi ASAP stipule à l'article 53 : *la section 6 du chapitre unique du titre VIII du livre Ier du code de l'environnement est complétée par une sous-section 4 ainsi rédigée : « Sous-section 4 « Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent » Art. L. 181-28-2. – Sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3. »*

Adresse sociale :  
**Ferme Eolienne de  
Blanc Pignon SAS**  
27, rue du champ de Mars  
57200 Sarreguemines  
France  
Tél.: +33 (0)7 83 44 62 14

**Président**  
Michel Junker  
  
**Directrice Générale**  
Annick Gerné

Capital social de 25.000 €  
  
883 133 022  
R.C.S. Sarreguemines  
  
TVA intra:  
FR 71 888133022

Une société du groupe  
de **steag**

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Ferme Eolienne de Blanc Pignon SAS

  
Michel JUNKER  
Président

  
Annick GERNÉ  
Directrice Générale

**Destinataire**  
Mairie de Plaine-Selve  
c/ Monsieur le Maire  
Pierre-Luc CRAPIER  
Rue du Château  
02240 PLEINE-SELVE

**LA POSTE** Numéro de suivi : 1A 181 608 3479 3

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

**Expéditeur**  
Ferme Eolienne de Blanc Pignon  
Mme Annick Gerné  
27 rue du Champ de Mars  
57200 SARREGUEMINES

Les avantages du service suivi :  
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, le date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
2 modes d'accès direct à l'information de distribution :  
• Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 5 20 80 (0,35 € TTC + prix du SMS)  
• Sur Internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion)  
• Par téléphone :  
Pour les particuliers, composer le 3611 (numéro rose surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 9h00 à 13h.  
Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/min à partir d'une WePhone fixe) du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h00 à 13h.

Conservé ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
Les conditions d'acceptation de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
Prenez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

**PREUVE DE DÉPÔT**  
**À CONSERVER PAR LE CLIENT**

~~En provenance de :~~  
~~Mairie de Plaine-Selve~~  
~~c/ Monsieur le Maire~~  
~~Pierre-Luc CRAPIER~~  
~~Rue du Château~~  
~~02240 PLEINE-SELVE~~

**LA POSTE** **RECOMMANDÉ :**  
**AVIS DE RÉCEPTION**  
Numéro de suivi : **AR 1A 181 608 3479 3**

**FRAB**

LA POSTE 71043A 21-05-21 FRANCE

Présenté / Avoisé le : 21/05/2021  
Distribué le : 21/05/2021

Je soussigné(e) déclare être :  
 Le destinataire  
 Le mandataire

CNI / permis de conduire  
 Autre : .....

Ferme Eolienne de Blanc Pignon  
Mme Annick Gerné  
27 rue du Champ de Mars  
57200 SARREGUEMINES